

Master Subscription Agreement (MSA)

En acceptant le présent contrat, vous acceptez les conditions énoncées dans le présent Contrat-cadre d'abonnement (MSA). Si vous acceptez cet accord au nom d'une entreprise, vous confirmez que vous avez l'autorité de le faire. SIC S.r.l. fournit l'accès au Service et en assure la maintenance et le support (« Services »). La souscription au Service s'effectue par la souscription d'un Bon de Commande spécifique. Le Service est hébergé sur la solution salesforce.com, SIC S.r.l. ne fournit aucune garantie sur les capacités d'hébergement de Salesforce et n'est en aucun cas responsable des problèmes ou dysfonctionnements liés à l'hébergement des services fournis par Salesforce.

1. SERVICES

1.1 Utilisateurs

Pour les Services proposés sur une base « utilisateur/mois », vous pouvez utiliser les Services jusqu'au nombre maximum d'Utilisateurs spécifié dans le Bon de Commande. Pour les services proposés sur la base d'un abonnement par « organisation/mois », il est possible d'utiliser les Services jusqu'au nombre maximum d'utilisateurs actifs salesforce.com pour l'organisation spécifique salesforce.com. La condition préalable pour permettre aux utilisateurs d'accéder aux Services proposés est que chaque Utilisateur dispose d'une licence salesforce.com active compatible avec notre Service. Tous les types de licences ne sont pas salesforce.com compatibles avec notre Service. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le type de licence utilisé par les utilisateurs de votre organisation salesforce.com est compatible avec notre Service et que ce compte n'est pas partagé entre plusieurs utilisateurs différents au sein d'une même organisation.

Pendant la période d'abonnement, les utilisateurs utilisant nos Services peuvent être :

- réattribué d'un utilisateur à un autre (sans frais supplémentaires)
- suspendu (aucun remboursement n'est prévu pour la période restant à courir à la fin du contrat)
- sélectionné à l'avance pour une suspension de renouvellement à la fin du contrat

Pendant la période d'abonnement, vous pouvez :

- Ajouter d'autres utilisateurs (aux conditions économiques en vigueur à la date d'activation des nouveaux utilisateurs)

1.2 Accès utilisateur

Les Services offerts par SIC S.r.l. sont concédés exclusivement par abonnement pour leur utilisation exclusive pendant la durée prévue dans le Bon de Commande et ne sont pas vendus. Aucune vente du Service n'est envisagée et une souscription au Service ne transfère aucun droit de propriété et ne doit pas être confondue avec une vente de logiciel. SIC S.r.l. accorde, tant pour la période d'essai que pour la période d'abonnement ultérieure, un droit exclusif d'accès et d'utilisation des Services de la manière indiquée dans le Bon de Commande et dans les conditions prévues dans le présent MSA.

SIC S.r.l. ne saurait être tenue responsable des obligations et dépenses relatives à :

- l'achat, l'installation et la maintenance de matériel, de logiciels et d'équipements de télécommunications
- divers équipements ou services de raccordement
- Accès au réseau
- salesforce.com licences de toute nature

Si, pendant la durée de l'abonnement, SIC S.r.l. devait interrompre son activité, le Service continuera à être fourni jusqu'à la fin de l'abonnement.

1.3 Responsabilité Utilisation

La responsabilité dans l'utilisation des Services signifie :

- mettre le Service à la disposition des utilisateurs disposant d'une licence logicielle salesforce.com active
- utiliser les Services pour stocker ou transmettre du matériel légal
- utiliser les Services pour stocker ou transmettre du matériel conformément aux droits à la vie privée
- garantir la qualité et la légalité des données saisies ainsi que des modalités et moyens par lesquels elles ont été acquises
- exiger des utilisateurs du Service qu'ils se conforment au présent contrat

1.4 Traitement des données à caractère personnel

Étant donné que les Services fonctionnent entièrement au sein de l'organisation Salesforce, SIC S.r.l. ne gère pas directement les données relatives à l'insertion, la modification, l'annulation, l'archivage, le transfert, le blocage et les règles connexes de visibilité des données aux utilisateurs et à salesforce.com utilisation relative. Pendant la durée de l'utilisation de vos données dans le cadre de l'utilisation du Service, toutes vos données restent au sein des serveurs de données Salesforce existants, sans accès direct ni intermédiation de la part de SIC S.r.l. Aux fins de la Directive européenne sur la protection des données et du présent Accord, SIC S.r.l. ne se considère ni comme un « Sous-traitant » ni comme un « Responsable du traitement des données ». Par conséquent, SIC S.r.l. ne dispose d'aucune documentation sur les mesures de sécurité qui protègent vos données, car celles-ci ne peuvent être obtenues qu'auprès de Salesforce. Cela ne signifie pas que ces mesures de sécurité ne sont pas présentes, mais plutôt que SIC S.r.l. n'a aucune implication ou influence sur les mesures spécifiques prises pour protéger vos données ou sur le contrôle direct de la manière dont les données sont traitées par les utilisateurs.

1.5 Limites d'utilisation

Les Services proposés sur la base d'un abonnement peuvent être soumis aux limitations suivantes :

- Limitations de SIC S.r.l. qui sont éventuellement spécifiées dans le formulaire de commande ou qui sont gérées directement dans les processus et les fonctionnalités d'utilisation du service
- Limitations Salesforce, qui sont les limitations spécifiques salesforce.com répertoriées à l'adresse suivante : https://developer.salesforce.com/docs/atlas.en-us.apexcode.meta/apexcode/apex_code_limits.htm.

Les deux limitations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis susceptibles d'affecter négativement les Services d'abonnement.

1.6 Éditions et mises à jour des versions

Tous les utilisateurs d'une même organisation Salesforce utiliseront la même édition d'abonnement du Service. Les mises à jour des Services et les corrections d'éventuels dysfonctionnements fournis par SIC S.r.l. doivent être considérées comme faisant partie intégrante des Services proposés sur la base d'un abonnement et soumises aux mêmes termes et conditions que le présent Contrat. SIC S.r.l. pourra mettre à jour le Service vers la dernière version disponible pour résoudre tout problème. SIC S.r.l. ne garantit pas la disponibilité future des mises à jour.

Il n'y a en aucun cas de rétrogradation de l'Édition.

1.7 Processus et fonctionnalités

Les Services d'Abonnement ne se réfèrent qu'aux processus et fonctionnalités actuels présents dans la dernière version disponible. SIC S.r.l. n'assume aucun engagement lié à l'introduction de fonctionnalités futures, même si des déclarations ont été faites sur d'éventuelles versions futures.

1.8 Garantie

L'installation du Produit de Test vous permet de tester les fonctionnalités du Service proposé sur la base d'un abonnement afin de vérifier la satisfaction du Service « En L'Isant ». SIC S.r.l. n'a fait aucune promesse et n'attend pas que le Service offert puisse ou puisse remplir une fonction au-delà de celles fournies dans le Service acheté. SIC S.r.l. n'assume aucun risque en ce qui concerne les interruptions ou les incompatibilités qui pourraient survenir entre le Service offert et toute plateforme, application ou logiciel qui pourrait rendre le Service inutilisable. Les technologies proposées par des fournisseurs tels que Salesforce, Microsoft, Google, Adobe, Amazon peuvent en effet introduire des modifications ayant des conséquences imprévues sur l'utilisation du Service d'abonnement. SIC S.r.l. ne garantit pas que les Services offerts seront fournis sans erreurs, interruptions ou en toute sécurité.

1.9 Assistance à la configuration et à l'utilisation

Support Configuration

Il s'agit d'un service d'assistance supplémentaire dédié à la configuration du produit et conçu pour garantir que chaque client puisse utiliser au mieux les fonctionnalités proposées, en les adaptant à ses besoins opérationnels. En effet, la configuration initiale correcte est essentielle pour obtenir les performances maximales du produit et garantir son utilisation efficace et sans problème.

Notre équipe d'assistance a pour objectif principal de :

- expliquer toutes les caractéristiques du produit
- configurer correctement les paramètres initiaux en fonction de vos besoins opérationnels spécifiques
- dépanner tout problème pouvant survenir pendant le processus d'installation
- optimiser l'utilisation du Produit pour assurer une efficacité et une performance optimales des Services

Ce service d'assistance supplémentaire est un élément clé de notre engagement à assurer une satisfaction maximale, en veillant à ce que le Produit soit correctement configuré et utilisé au mieux de ses capacités.

Utilisation de l'assistance (3 mois)

Il s'agit d'un service d'assistance supplémentaire, conçu pour les trois premiers mois d'utilisation, il vise à accompagner le Client dans l'utilisation quotidienne de la solution, en s'assurant que toutes les fonctionnalités sont comprises et que les éventuelles difficultés sont traitées rapidement. Pendant ce temps, notre panel d'experts sera sur place pour assurer une expérience utilisateur optimale et sans couture.

Notre service d'accompagnement vise à :

- le client dans l'utilisation des principales fonctionnalités du Produit
- offrir des solutions rapides à tout problème ou préoccupation pouvant survenir lors d'une utilisation normale
- fournir des conseils et des bonnes pratiques pour maximiser les performances du produit dans l'environnement d'exploitation spécifique du client
- surveiller activement les commentaires des clients pour toute amélioration ou personnalisation future

Les deux Services d'assistance sont facultatifs dans le Bon de commande, uniquement pour la première année d'abonnement

2. TARIFS ET PAIEMENTS

2.1 Tarifs

Les tarifs indiqués dans le Bon de Commande peuvent se référer à un montant :

- €/utilisateur/mois
- €/organisation/mois
- €/Configuration du support
- €/Support Assistance Utilisation

Les tarifs indiqués dans le Bon de Commande :

- seront facturés à l'avance sur une base annuelle
- peut être rémunéré
 - par carte bancaire lors de l'inscription
 - par virement bancaire 30 jours après réception de la facture (Commandes Spéciales)

Les tarifs indiqués :

- fait référence aux services d'abonnement et non à leur utilisation réelle
- ne sont pas remboursables

Il n'est pas possible de diminuer le nombre d'utilisateurs pendant la période d'abonnement indiquée dans le Bon de Commande

2.2 Impôts

Nos frais n'incluent pas les taxes, droits, droits ou autres charges gouvernementales, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes de vente, les taxes d'utilisation ou les retenues à la source, applicables dans toute juridiction locale, étatique, provinciale, fédérale ou étrangère (collectivement, les « Taxes »). Le Licencié est tenu de payer toutes les taxes liées à ses achats en vertu du présent contrat. Si nous sommes légalement tenus de payer ou de percevoir des taxes dont le titulaire de la licence est responsable, le montant correspondant vous sera facturé et payable par le titulaire de la licence. Pour plus de clarté :

Nous ne sommes responsables que des impôts applicables à nos revenus, à nos actifs et à nos employés.

2.3 Facturation et paiement

En ce qui concerne l'émission de la facture, il est nécessaire de fournir à SIC S.r.l. :

- toutes les informations complètes, exactes et à jour de l'entreprise pour permettre l'émission correcte de la facture
- toutes les informations relatives au contact de l'entreprise pour la gestion administrative de l'abonnement

En ce qui concerne les paiements par carte de crédit, il est nécessaire de fournir à SIC S.r.l. :

- toutes les informations de carte de crédit, auquel cas vous nous autorisez à facturer tous les services achetés pour l'abonnement et pour tout renouvellement ultérieur

En ce qui concerne les paiements par virement bancaire, il est nécessaire de fournir à SIC S.r.l. :

- Copie du bon de commande signé

La facturation sera effectuée à l'avance, sur une base annuelle ou conformément à toute autre fréquence de facturation indiquée dans le Bon de commande. En cas de paiement par virement bancaire, les montants facturés sont dus dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture ou conformément aux dispositions du bon de commande.

2.4 Frais en souffrance

Si vous ne payez pas votre facture à la date d'échéance, nous allons, à notre discrétion :

- Nous nous réservons le droit d'appliquer des intérêts moratoires comme prévu par le décret législatif n° 231/2002
- Nous pouvons conditionner les futurs renouvellements d'abonnement et les Bons de commande à des conditions de paiement plus courtes que celles spécifiées à l'article 2.3 (Facturation et paiement).

Le remboursement de tous les frais encourus par SIC S.r.l. pour le recouvrement de tout montant non payé à la date d'échéance (y compris les honoraires d'avocat) est prévu.

2.5 Suspension du Service

En cas de non-paiement, SIC S.r.l. pourra suspendre les Services, moyennant un préavis de 10 jours, jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

2.6 Litiges de paiement

Les dispositions précédentes des sections 2.3 (Frais en retard) et 2.4 (Suspension du service) ne s'appliqueront pas si :

- la contestation des frais est fondée sur un dysfonctionnement réel du Service
- la cause des dysfonctionnements susmentionnés relève exclusivement de la responsabilité de SIC S.r.l.
- l'opposition aux frais est faite de bonne foi
- La collaboration pour la résolution du différend est gérée de manière proactive

3. DURÉE DE L'ABONNEMENT ET CONTRAT

3.1 Durée de l'abonnement

Votre abonnement commencera à la date indiquée dans le Bon de commande ou lorsque vous installerez le Service dans votre organisation Salesforce et se poursuivra pendant toute la période spécifiée (12 mois). Tous les abonnements seront automatiquement renouvelés à l'expiration pour une période ultérieure égale à la durée de l'abonnement (12 mois), à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre son intention de ne pas renouveler directement du service en indiquant aux utilisateurs qu'elle n'a pas l'intention de renouveler ou en refusant le renouvellement global du service utilisé.

3.2 Durée de l'accord

En ce qui concerne les services utilisés pendant la période d'essai, le présent contrat entrera en vigueur à compter de la date d'installation du service jusqu'à la fin de la période d'essai. La période d'essai peut faire référence à une durée de temps ou à une limite d'utilisation des fonctionnalités. SIC S.r.l. se réserve le droit de mettre fin à la Période d'essai à tout moment, sans avoir besoin de votre consentement ou d'un préavis. En ce qui concerne les services utilisés sur la base d'un abonnement, le présent contrat entrera en vigueur à la date de signature du Bon de commande et restera en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de tous les abonnements (y compris les renouvellements automatiques ultérieurs)

3.3 Résiliation anticipée

Une résiliation anticipée pour motif valable est prévue pour les deux parties :

- par un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie en cas de violation substantielle (s'il n'est pas remédié à cette violation à l'expiration de ce délai)
- si l'une des parties fait l'objet d'une faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, à la mise sous séquestre, à la liquidation ou à la cession en faveur des créanciers.

4. AUTRES FOURNISSEURS NON SIC S.r.l.

4.1 Interopérabilité avec des services fournis par d'autres fournisseurs

Les Services fournis par l'abonnement SIC S.r.l. peuvent contenir des fonctionnalités conçues pour interagir avec les Applications et les Services fournis par d'autres fournisseurs (par exemple, les applications Salesforce, les applications Google, les applications d'IA, les applications OCR). Si le fournisseur de l'une de ces applications et services cesse de mettre l'application ou le service à disposition pour l'interopérabilité avec les fonctionnalités de SIC S.r.l. correspondant, nous pouvons interrompre la fourniture des fonctionnalités du Service SIC S.r.l. sans que vous ayez droit à des remboursements, des crédits ou d'autres compensations.

4.2 Applications non-SIC S.r.l. et visibilité des données

En cas d'installation ou d'utilisation d'autres sociétés non SIC S.r.l. pour une utilisation avec nos Services, vous reconnaissez la possibilité que nous puissions permettre aux fournisseurs de ces Applications et services d'accéder à vos données si nécessaire pour l'interopérabilité avec ces Applications et Services. Dans un tel cas, nous ne serons pas responsables de la divulgation, de la modification ou de la suppression de vos données résultant d'un tel accès par les fournisseurs d'applications et de services autres que SIC S.r.l.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ

5.1 Réserve de droits sur les services

À l'exception des droits limités expressément accordés en vertu des présentes, nous nous réservons tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle connexes. Aucun droit n'est accordé en vertu du présent Accord autre que ceux expressément énoncés dans les présentes.

5.2 Restrictions

Les restrictions fournies font référence aux limitations, contraintes et conditions suivantes :

- permettre à des tiers d'accéder aux Services (sauf dans la mesure permise par le présent document ou un Bon de commande)
- créer des œuvres dérivées basées sur les Services (sauf dans la mesure permise par le présent document ou un Bon de commande)
- copier ou dupliquer toute partie ou contenu des Services
- faire de l'ingénierie inverse des Services
- accéder aux Services afin de :
 - créer un produit ou un service concurrent similaire
 - copier les caractéristiques, fonctions ou graphiques des Services

6. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La redevance facturée par SIC S.r.l. ne prévoit aucun type d'assumption des risques de dommages de toute nature pouvant survenir en relation avec l'utilisation des Services. SIC S.r.l. ne sera en aucun cas responsable de toute perte de profit, dommages directs ou indirects, dommages prévisibles ou imprévisibles, perte de données ou interruption d'activité résultant de l'utilisation des Services.

7. JURIDICTION ET SIÈGE

Vous concluez un contrat avec SIC S.r.l., une société italienne.

Les notifications doivent être adressées à :

SIC S.r.l.
Bastioni di Porta Nuova, 21
20121 MILANO
info@salesforceitaliaconsulting.it

La relation contractuelle est toujours soumise au droit italien et doit être interprétée conformément aux principes de cette loi.

Tout litige découlant de la relation qui pourrait naître en ce qui concerne sa stipulation, son interprétation, son exécution et sa résiliation sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Milan, par dérogation expresse aux juridictions alternatives prévues par les articles 18 et suivants du Code de procédure civile.

8. CONFIDENTIALITÉ

8.1 Obligation de confidentialité

Les parties conviennent que toutes les informations confidentielles, y compris, mais sans s'y limiter, le logiciel, la documentation technique, les codes sources, les codes objet, les identifiants de connexion, les données commerciales, les secrets commerciaux et toute autre information identifiée comme confidentielle, échangée lors de l'utilisation ou de l'accès au service logiciel (ci-après, les « Informations confidentielles »), resteront strictement confidentielles.

8.2 Limites d'utilisation

Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'application du présent contrat, y compris l'utilisation pour développer des logiciels concurrents ou pour en tirer un avantage économique indirect.

8.3 Divulgarion à des tiers

Aucune des parties ne peut divulguer les Informations confidentielles à un tiers sans le consentement écrit de l'autre partie, à l'exception de ses employés, consultants ou sous-traitants qui ont besoin de ces informations pour l'exécution de l'accord et qui sont soumis à des obligations de confidentialité équivalentes.

8.4 Exclusions

Les informations confidentielles n'incluent pas les informations qui :

- Ils étaient accessibles au public avant leur divulgation
- Avoir été développés de manière indépendante sans utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie
- Elles ont été obtenues légitimement auprès d'un tiers sans obligation de confidentialité
- Ils sont exigés par les lois, les règlements ou les ordonnances gouvernementales, sur notification écrite à l'autre partie, dans la mesure du possible

8.5 Durée de la confidentialité

Les obligations de confidentialité resteront en vigueur pendant toute la durée du contrat et pendant une période de 3 ans suivant sa résiliation ou sa résiliation, sauf disposition contraire de la loi.

8.6 Mesures de sécurité

Les parties s'engagent à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Informations Confidentielles contre tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation.

9. COMPENSATION MUTUELLE

9.1 Obligation d'indemnisation

Indemnisation par le Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à indemniser, défendre et dégager le Client de toute réclamation, dommage, coût, dépense ou responsabilité (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) découlant de :

- La violation réelle ou présumée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers sur le logiciel ou le service fourni.
- Dommages causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle du fournisseur ou de ses employés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Indennizzo da parte del Cliente:

Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager le Fournisseur de toute réclamation, dommage, coût, dépense ou responsabilité (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de :

- L'utilisation abusive du logiciel ou du service par le Client ou ses employés.
- La violation de toute loi, réglementation ou droits de tiers par le Client lors de l'utilisation du logiciel ou du service.

9.2 Conditions d'indemnisation

La partie qui demande réparation doit :

- Informer rapidement l'autre partie par écrit de toute réclamation ou procédure judiciaire faisant l'objet d'une indemnisation.
- Fournir une coopération raisonnable à la partie indemnissante pour se défendre ou régler la réclamation.
- Laisser à la partie indemnissante le contrôle exclusif de la défense et du règlement éventuel de la réclamation, à condition que tout accord ou résolution imposant des obligations ou des coûts supplémentaires à la partie indemnisée soit préalablement approuvé par écrit.

9.3 Limitations Exclusivité du recours

L'obligation d'indemnisation énoncée dans la présente clause est le seul recours juridique dont dispose la partie indemnisée en ce qui concerne les réclamations couvertes par la clause.

10. DIVISIBILITÉ ET RENONCIATION

10.1 Divisibilité

Dans le cas où une disposition du présent Accord serait jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent ou une autorité légale, cette disposition sera considérée comme séparable du reste du Contrat. Les autres dispositions continueront d'être valides, légales et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi. Les parties conviennent de négocier de bonne foi une disposition de remplacement qui se rapproche le plus possible de l'intention initiale de la disposition invalide ou inapplicable.

10.2 Renonciation

Le fait de ne pas appliquer une disposition du présent Accord ou de pardonner une violation par l'une ou l'autre des parties ne sera pas considéré comme une renonciation au droit d'appliquer cette disposition à l'avenir ou d'agir à l'égard de violations ultérieures. Toute renonciation à un droit ou à une disposition n'est effective que si elle est faite par écrit et signée par la partie qui renonce.

10.3 Effets de la renonciation

Une renonciation accordée pour une violation spécifique ne sera pas considérée comme une renonciation implicite à toute autre violation ou disposition, ni n'affectera votre droit d'appliquer ultérieurement ces dispositions.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Intégralité de l'accord

Le présent Accord, y compris toutes les pièces jointes, les bons de commande et les documents incorporés par référence, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet du contrat. Elle remplace tous les accords, ententes ou communications antérieurs, écrits ou oraux, relatifs à ce sujet. Toute modification ou amendement ne sera valable que s'il est fait par écrit et signé par les deux parties.

11.2 Relation entre les parties

Les parties sont et resteront des entités indépendantes. Aucune disposition du présent Accord ne doit être interprétée comme créant un partenariat, une coentreprise, une relation d'agence ou une relation de dépendance entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre de quelque manière que ce soit sans consentement écrit préalable.

11.3 Cession du contrat

Aucune des parties ne peut céder ou transférer ses droits ou obligations en vertu du présent accord sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf en cas de fusion, d'acquisition ou de transfert de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la société. Toute cession effectuée en violation de la présente clause sera considérée comme nulle et non avenue.

11.4 Force majeure

Aucune des parties ne sera responsable des retards ou des défauts résultant de causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les actes du gouvernement, les guerres, les pannes de réseau ou d'autres catastrophes naturelles. La partie affectée en informe rapidement l'autre partie et fait des efforts raisonnables pour reprendre l'exécution de ses obligations.

11.5 Survivance des clauses

Les dispositions qui, de par leur nature, survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations de confidentialité, d'indemnisation et de paiement, survivront à la résiliation.

11.6 Notifications

Tous les avis requis ou autorisés en vertu du présent Accord doivent être donnés par écrit et envoyés par courrier recommandé, par courrier ou par e-mail avec accusé de réception aux adresses indiquées dans le formulaire de commande ou dans les coordonnées des parties.

11.7 Exécution

Chaque partie convient que les signatures transmises par fax ou par e-mail (PDF) ont une pleine validité juridique, et le signataire de chaque partie déclare qu'il a l'autorité nécessaire pour lier juridiquement son organisation aux termes du présent Accord. En soumettant le Bon de commande ou en achetant le Produit, vous confirmez que vous avez lu et accepté valablement le présent Contrat et que vous avez l'autorité légale de le faire. En outre, vous acceptez que vos données personnelles soient stockées et traitées par SIC S.r.l. comme indiqué dans notre politique de confidentialité.